

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleaner/Degreaser

### Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Cleaner/Degreaser

SDS code : R28512

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

##### Utilisations identifiées

Usage industriel

##### Utilisations non recommandées

Utilisation par les consommateurs

**Manufacturier** : Akzo Nobel Coatings, Inc.  
1845 Maxwell  
Troy, MI, 48084  
USA  
(800) 618-1010  
Akzo Nobel Coatings Ltd.  
110 Woodbine Downs Blvd.  
Unit #4 Etobicoke, Ontario  
Canada M9W 5S6  
+1 (800) 618-1010

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)  
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

### Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

**Classement de la substance ou du mélange** : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (organes de l'audition) - Catégorie 2  
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



## Section 2. Identification des dangers

<b>Mention d'avertissement</b>	: Danger
<b>Mentions de danger</b>	: Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (organes de l'audition)
<b>Conseils de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Intervention</b>	: Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	: Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	: Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.
<b>Dangers non classés ailleurs</b>	: Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	≥25 - ≤50	64742-47-8
Fraction légère du solvant naphta	≥10 - ≤20	64742-89-8
naphta léger (pétrole), hydrotraité	≥10 - ≤20	64742-49-0
distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	≥10 - ≤20	68410-97-9
Acétate d'éthyle	≤10	141-78-6
xylène	≤10	1330-20-7
Éthylbenzène	≤3	100-41-4

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## Section 4. Premiers soins

**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

**Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
<p>Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée)</p> <p>Fraction légère du solvant naphta naphta léger (pétrole), hydrotraîité distillats légers hydrotraîités (pétrole), à bas point d'ébullition Acétate d'éthyle</p>	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbon vapor) 8 heures. Aucune. Aucune. Aucune.</p> <p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).</b> <b>Remarques: 1996 Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens.</b> TWA: 1440 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. TWA: 400 ppm 8 heures.</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b> TWA: 1400 mg/m<sup>3</sup> 10 heures. TWA: 400 ppm 10 heures.</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b> TWA: 1400 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. TWA: 400 ppm 8 heures.</p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> TWA: 1400 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. TWA: 400 ppm 8 heures.</p>
xylène	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).</b> <b>Remarques: 1996 Adoption Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices Refers to Appendix A -- Carcinogens.</b> STEL: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b> TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> STEL: 655 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p>
Éthylbenzène	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).</b> <b>Remarques: Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices 2002 Adoption.</b> TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b> STEL: 545 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 10 heures. TWA: 100 ppm 10 heures.</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b> TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> STEL: 545 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA: 100 ppm 8 heures.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** : Liquide.

**Couleur** : Non disponible.

**Odeur** : Non disponible.

**Seuil olfactif** : Non disponible.

**pH** : Non disponible.

**Point de fusion/congélation** : Non disponible.

**Point d'ébullition** : 77°C (170.6°F)

**points limites d'ébullition** : Non disponible.

**Point d'éclair** : Vase clos: 23°C (73.4°F)

**Taux d'évaporation** : Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Seuil maximal:** : Indéterminé.

**Seuil minimal:** : Indéterminé.

**Tension de vapeur** : Non disponible.

**Densité de vapeur** : Non disponible.

**Densité relative** : 0.755

**Densité** : 6.30 lbs/gal      0.755 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité** : Non disponible.

**Solubilité dans l'eau** : Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** : Non disponible.

**Température de décomposition** : Non disponible.

**Viscosité** : Cinématique (température ambiante): 0.13 cm<sup>2</sup>/s (13 cSt)  
Cinématique (40°C (104°F)): 0.07 cm<sup>2</sup>/s (7 cSt)

**Matières volatiles en poids** : 100% (p/p)

**Matières volatiles en volume** : 100.00 %(v/v)

**Matières solides en poids** : 0.00 %(w/w)

**Matières solides en volume** : 0 %(v/v)

**Composés Organiques Volatils Réglementaires** : 6.3 lbs/gal    755 g/l    minus water and exempt solvents

**Composés organiques volatils réels** : 6.3 lbs/gal    755 g/l

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	DL50 Orale	Rat	5.17 g/kg	-
Acétate d'éthyle	DL50 Orale	Rat	5170 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	1600 ppm	8 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Souris	45 g/m <sup>3</sup>	2 heures
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	709 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	5.5 g/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	4.1 g/kg	-
	DL50 Orale	Souris	4100 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	4935 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5620 mg/kg	-
xylène	DL50 Sub-cutané	Cochon d'Inde	3 g/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6670 ppm	4 heures
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1548 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1548 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2459 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	2119 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Sub-cutané	Rat	1700 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Lapin	4000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Souris	35500 mg/m <sup>3</sup>	2 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	55000 mg/m <sup>3</sup>	2 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	17800 uL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	2624 uL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-	

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation

## Section 11. Données toxicologiques

xylène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 UI	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Éthylbenzène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 %	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15 mg	-

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
xylène	-	3	-
Éthylbenzène	-	2B	-

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Acétate d'éthyle	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
xylène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Éthylbenzène	Catégorie 2	Indéterminé	organes de l'audition

### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Fraction légère du solvant naphta	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
naphta léger (pétrole), hydrotraité	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** :

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

N/A

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

## Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition	
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée)	Aiguë CL50 5900 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	4 jours	
	Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	4 jours	
	Aiguë CL50 2400 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours	
	Aiguë CL50 2600 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours	
	Aiguë CL50 2900 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
	Aiguë CL50 >100000 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
	Fraction légère du solvant naphta Acétate d'éthyle	Aiguë CE50 2500000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp.	96 heures
		Aiguë CL50 1600000 µg/l Eau douce	Crustacés - Asellus aquaticus	48 heures
		Aiguë CL50 750000 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
		Aiguë CL50 175000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
Aiguë CL50 154000 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures	
Aiguë CL50 560000 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
Aiguë CL50 230000 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia pulex	48 heures	
Aiguë CL50 295000 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia pulex	48 heures	
Aiguë CL50 230000 µg/l Eau douce		Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
Aiguë CL50 212500 µg/l Eau douce		Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures	
Aiguë CL50 484000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures		
Aiguë CL50 425300 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures		
xylène	Chronique NOEC 12 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 2400 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 75.6 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	32 jours	
	Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures	
	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	48 heures	
	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures	
	Aiguë CL50 15700 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures	
	Aiguë CL50 20870 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures	
	Aiguë CL50 19000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures	
	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
Éthylbenzène	Aiguë CL50 16940 µg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus	96 heures	
	Aiguë CE50 4900 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	72 heures	
	Aiguë CE50 7700 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures	
	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	
	Aiguë CE50 5400 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	
	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures	
	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures	
	Aiguë CE50 13.3 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures	
	Aiguë CE50 2.97 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures	
	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures	
Aiguë CL50 8.78 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures		
Aiguë CL50 13.3 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures		
Aiguë CL50 40000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Cancer magister -	48 heures		

## Section 12. Données écologiques

	Aiguë CL50 18.4 mg/l Eau douce	Zoé Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 13.9 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 5100 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia menidia	96 heures
	Aiguë CL50 9090 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 9100 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 4.3 ul/L Eau de mer	Poisson - Morone saxatilis - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Fraction légère du solvant naphtha	-	10 à 2500	élevée
naphtha léger (pétrole), hydrotraité	2.2 à 5.2	10 à 2500	élevée
distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	-	10 à 2500	élevée
Acétate d'éthyle	0.68	30	faible
xylène	3.12	8.1 à 25.9	faible
Éthylbenzène	3.6	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N. S.A. (Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée), Fraction légère du solvant naphtha)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N. S.A. (Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée), Fraction légère du solvant naphtha)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N. S.A. (Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée), Fraction légère du solvant naphtha)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates (pétroleum), hydrotreated light, Solvent naphtha (pétroleum), light aliph.)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates (pétroleum), hydrotreated light, Solvent naphtha (pétroleum), light aliph.)
Classe de danger relative au transport	3 	3  	3 	3  	3 
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Non.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.	Marine Pollutant (s): Solvent naphtha (pétroleum), light aliph., Naphtha (pétroleum), hydrotreated light	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

### Autres informations

**Classification pour le DOT** : **Quantité à déclarer** 1892.7 lb / 859.3 kg [300.67 gal / 1138.1 L]. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

**Classification pour le TMD** : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.

**IMDG** : **Urgences** F-E, \_S-E\_  
The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

**IATA** : The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : **TSCA 5(a)2 final significant new use rules**: No products found.  
**TSCA 5(e) substance consent order**: No products found.  
**TSCA 8(a) PAIR**: Heptane normal; Naphtalène  
**TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption**: Indéterminé  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**CWA (Clean Water Act) 307**: Toluène; Éthylbenzène; Naphtalène; Benzène  
**CWA (Clean Water Act) 311**: Toluène; xylène; Éthylbenzène; Naphtalène; Benzène

**Clean Air Act Section 112** : Référencé

**(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)**

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
sulphur dioxide	≤0.1	Oui.	500	-	500	-

**SARA 304 RQ** : 714285714285.7 lb / 324285714285.7 kg [113466519969.7 gal / 429517502365.2 L]

### SARA 311/312

**Classification** : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2  
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (organes de l'audition) - Catégorie 2  
 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
Distillates (petroleum), hydro-treated light	≥25 - ≤50	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.; Low boiling point naphtha; [A complex combination of hydrocarbons obtained from the distillation of crude oil or natural gasoline. It consists predominantly of saturated hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C5 through C10 and boiling in the range of approximately 35°C to 160°C (95°F to 320°F).]	≥10 - ≤20	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Naphtha (petroleum), hydrotreated light; Low boiling point hydrogen treated naphtha;	≥10 - ≤20	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

## Section 15. Informations sur la réglementation

[A complex combination of hydrocarbons obtained by treating a petroleum fraction with hydrogen in the presence of a catalyst. It consists of hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C4 through C11 and boiling in the range of approximately minus 20°C to 190°C (– 4°F to 374°F).] Distillates (petroleum), light distillate hydrotreating process, low-boiling ethyl acetate	≥10 - ≤20	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
xylene	≤10	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
ethylbenzene	≤3	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (organes de l'audition) - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

### SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
<b>Feuille R - Exigences en matière de rapport</b>	xylène	1330-20-7	≤10
	Éthylbenzène	100-41-4	≤3
<b>Avis du fournisseur</b>	xylène	1330-20-7	≤10
	Éthylbenzène	100-41-4	≤3

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

### Réglementations d'État

#### Massachusetts

: Les composants suivants sont répertoriés: STODDARD SOLVENT; XYLENE; DIMETHYLBENZENE; ETHYL ACETATE; ACETIC ACID, ETHYL ESTER; XYLENE; DIMETHYLBENZENE; ETHYL BENZENE; ETHYLBENZENE

#### New York

: Les composants suivants sont répertoriés: Xylene mixed; Ethyl acetate; Xylene mixed; Ethylbenzene

#### New Jersey

: Les composants suivants sont répertoriés: STODDARD SOLVENT; VM & P NAPHTHA; LIGROINE; ETHYL ACETATE; ACETIC ACID, ETHYL ESTER; XYLENES; BENZENE, DIMETHYL-; XYLENES; BENZENE, DIMETHYL-; ETHYL BENZENE; BENZENE, ETHYL-

#### Pennsylvanie

: Les composants suivants sont répertoriés: STODDARD SOLVENT; LIGROINE; ACETIC ACID ETHYL ESTER; BENZENE, DIMETHYL-; BENZENE, DIMETHYL-; BENZENE, ETHYL-

#### Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Cancer et Troubles de l'appareil reproducteur - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## Section 15. Informations sur la réglementation

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable	Type de toxicité
Éthylbenzène	Oui.	-	Cancer
Toluène	-	Oui.	Developmental
Naphtalène	Oui.	-	Cancer
Cumène	-	-	Cancer
Alcool méthylique	-	Oui.	Developmental
Soufre, dioxyde de	-	Oui.	Developmental
Benzène	Oui.	Oui.	Cancer, Developmental, Reproductive male

### Liste d'inventaire

<b>Australie</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Canada</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Chine</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Union économique eurasiatique</b>	:
<b>Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (CSCL)</b> : Un composant au moins n'est pas répertorié. <b>Inventaire japonais (ISHL)</b> : Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Philippines</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>République de Corée</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Taïwan</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Thaïlande</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>Turquie</b>	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
<b>États-Unis</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Viêt-Nam</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

### Procédure utilisée pour préparer la classification

## Section 16. Autres informations

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNÉ - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (organes de l'audition) - Catégorie 2	Méthode de calcul
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

### Historique

**Date d'impression** : 10 Juillet 2024

**Date d'édition/ Date de révision** : 21 Août 2023

**Date de publication précédente** : 27 Mars 2023

**Version** : 1.04

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

POUR USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

REMARQUE IMPORTANTE : L'information contenue dans cette fiche de données n'est pas conçue pour être exhaustive et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Toute personne utilisant ce produit doit déterminer pour elle-même, grâce à des tests préliminaires ou autrement, l'adéquation de ce produit pour leurs fins. Il en est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes émises dans les règles et les lois locales. Lisez toujours la fiche signalétique et la fiche de données techniques de ce produit si disponible. Tout avis offert ou toute déclaration émise concernant le produit de notre part (que ce soit dans cette fiche de données ou autrement) est correcte aux meilleures de nos connaissances, mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou la condition du substrat ou sur les nombreux facteurs touchant l'utilisation et l'application du produit.

L'application, l'utilisation et le traitement des produits d'AkzoNobel et des produits fabriqués par Buyer sur la base des conseils techniques d'AkzoNobel sont hors du contrôle d'AkzoNobel et, donc, entièrement de la responsabilité de Buyer. AkzoNobel n'offre aucune garantie concernant la précision ou manque d'une telle information ou suggestions, concernant la marchandabilité du produit ou son adéquation à un but en particulier, ou que toute utilisation suggérée ne violera pas un brevet quelconque. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme octroyant ou prolongeant toute licence sous tout brevet. Tous les produits fournis et les conseils techniques donnés sont sujets à nos modalités et conditions de vente standard. Vous devez demander une copie de ce document et le réviser attentivement. L'information contenue dans cette fiche de données est sujette à des modifications de temps à autre compte tenu de l'expérience et de notre politique de développement continu. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est courante avant d'utiliser le produit.

IA\_493